

Maître Fourrey, l'avocat des médias

🕒 1 min • INÈS LOMBARTEIX



Thomas Fourrey est avocat depuis 2008. © LÉO POUDRÉ

À 52 ans, Thomas Fourrey, avocat pénaliste, traite majoritairement des dossiers «classiques», comme les violences, les agressions, mais il s'est également spécialisé dans le droit de la presse qui représente un tiers de son activité. Il traite aussi les dossiers de militants (10 %). S'il s'est tourné vers le droit de la presse, c'est d'abord par goût pour l'actualité, notamment transmis par sa mère qui faisait de la veille médiatique. « Nous avons toujours des piles de journaux à la maison », se souvient le pénaliste.

Parmi ses dossiers récents les plus médiatiques figure celui opposant Rue89 Lyon à Jean-Michel Aulas et son fils. L'ancien président de l'OL avait poursuivi le média pour diffamation après un article évoquant des montages offshore et l'usage de jets privés.

Procédures-bâillons: «une guerre d'usure». En première instance, le tribunal correctionnel a relaxé le média. «Le tribunal dit même que ce n'est pas diffamatoire », rappelle Thomas Fourrey. Les juges ont notamment estimé que les journalistes restaient dans le registre de l'interrogation et de l'analyse, sans affirmer l'existence d'une fraude fiscale. L'appel de cette affaire devait être examiné le mardi 2 juin. Pour l'avocat, ce dossier illustre surtout la violence psychologique de certaines procédures judiciaires pour les médias indépendants. «Pour moi, c'est mon quotidien, mais eux ont pris ça de plein fouet.» Convocations, auditions, préparation du procès, frais d'avocats, « c'est une guerre d'usure », résume-t-il.

Maître Fourrey parle volontiers de procédures-bâillons, ces actions judiciaires destinées, selon leurs détracteurs, à épuiser financièrement ou psychologiquement journalistes et militants. « Quand on bosse sur le procès, on n'est pas en train de travailler ailleurs », rappelle-t-il.

Toujours dans cette lignée de la défense des journalistes, Thomas Fourrey va défendre un enquêteur de France TV mis en examen pour des reportages sur la pollution aux PFAS.

Explosion des appels pour diffamation. En 15 ans, Thomas Fourrey a vu les appels pour diffamation augmenter dans son cabinet, pas toujours à bon escient. L'avocat pénaliste voit défiler les dossiers liés aux réseaux sociaux. « Les gens pensent qu'ils sont victimes dès qu'un truc est dit sur eux. » La critique n'est pas forcément une diffamation, comme l'explique maître Fourrey. « Il faut qu'il y ait une imputation d'un fait précis, attentatoire à l'honneur ou la considération. C'est vraiment une volonté de la personne qui publie les propos de discréditer en accusant de faits précis. »